

AMAP des Weppes

Association pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne

22, rue Roger-Salengro 59496 Hantay

Site internet : www.amapdesweppes.fr

Contact : contact@amapdesweppes.fr

Association loi 1901 - n°W595010419

AMAP des Weppes



Pour le bien être de la Terre
et des Hommes

CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISON 2025 / 2026 "VIANDE DE PORC"

Le présent contrat définit, conformément à la Charte des Amaps, aux statuts et règles de fonctionnement de l'AMAP des Weppes, les engagements de l'amapien et de l'éleveur, les modalités de fourniture des colis de viande de porc élevé sur paille, les modalités de livraison et de paiement. Il démarre le 1^{er} octobre 2025 et prend fin le 30 septembre 2026.

Le présent contrat est passé entre :

- **L'Éleveur Partenaire : Jean Louis ROTA**
Adresse : 46 rue principale 62390 AUBROMETZ
Mel : lou8819@gmail.com Téléphone : 06 88 19 60 70

et

- **L'Amapien :**

Adresse :

Mel :

Téléphone :

1 - Engagements de l'amapien

- Soutenir la ferme de JL ROTA en pré-finançant la production par le paiement des colis à la signature du contrat.
- Récupérer son colis de viande et aux lieux, dates et heures mentionnées.
- En cas d'absence ou de rupture du contrat s'engager à trouver un remplaçant.

2 - Engagements de l'éleveur

- Livrer des produits de qualité, respectant les règles de l'agriculture paysanne et le bien-être animal.
- Livrer les colis aux lieux, mois et heures mentionnés.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

3 - Engagements communs

- Partager les risques et bénéfices naturels liés aux activités d'élevage. En cas d'aléas (maladies, décès, problème d'abattage, ...) les conditions de partage de celui-ci seront définies lors d'une réunion spécifique avec les amapiens souscripteurs, le(s) référent(s), et l'éleveur.
- Anticiper les risques économiques liés à l'inflation en intégrant au contrat une provision pour augmentation des coûts de production. Celle-ci sera due après constat de l'inflation sur la période octobre 2025/juin 2026.
- Informer le bureau de l'AMAP des soucis rencontrés.
- Respecter les principes et engagements de la charte des Amaps.
- Faire un point annuel sur le partenariat et ses évolutions possibles.

4 - Lieux, dates et horaires des livraisons

Le présent contrat porte sur 4 livraisons pour la période d'octobre 2025 à septembre 2026. Les mois prévisionnels de livraison sont : décembre 2025, mars, juin et septembre 2026. Les dates exactes seront précisées par l'éleveur au moins 15 jours avant la livraison. Elles auront lieu :

À Lille : les mardis de 18h30 à 19h30 au Bazaar St SO, 292 rue Camille Guérin.

À Hantay : les vendredis de 18h00 à 19h30 au siège social de l'Amap - 22, Rue Roger-Salengro.

5 - Les colis de viande et la charcuterie de porc piétrain/landrace

Les porcs sont élevés sur paille selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Par choix de l'éleveur, son élevage n'est pas certifié AB. La viande et la charcuterie (sans nitrite, ni gluten, ni colorants, ni arômes) sont emballées sous vide, prêtes à être consommées ou congelées (DLC de 10 jours sauf pour saucisses, chair et abats : 6 jours). Après la livraison, chaque amapien est responsable du maintien de la chaîne du froid de son colis. L'éleveur ne pouvant pas réaliser des colis au gramme près, un ajustement sera fait sur l'ensemble des colis afin que chaque amapien reçoive au minimum le poids payé. Il est possible de prendre des colis de taille différente sur la saison.

AMAP des Weppes

Association pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne

22, rue Roger-Salengro 59496 Hantay

Site internet : www.amapdesweppes.fr

Contact : contact@amapdesweppes.fr

Association loi 1901 - n°W595010419

AMAP des Weppes



Pour le bien être de la Terre
et des Hommes

Les colis de viande

- **Petit viande (3,5 Kg) : 56 € + 2 € de réserve inflation** : 1 rouelle - côtes (échines et premières) - saucisses de Toulouse - chair à saucisses.
- **Moyen viande (5 Kg) : 72 € + 3 € de réserve inflation** : 1 rouelle - côtes (échines et premières) - saucisses de Toulouse - chair à saucisses - travers - abats si disponibles (foie, cœur, rognons, langue).
- **Grand viande (10 Kg) : 140 € + 8 € de réserve inflation** : 2 rouelles - 1 rôti ficelé - côtes (échines et premières) - 1 jambette - saucisses de Toulouse - chair à saucisses - travers - abats (foie, cœur, rognons, langue).

Pour la livraison de juin, le colis est un spécial barbecue :

- **Petit Barbecue (3,5 Kg)** : 1 rouelle - chipolatas - côtes (échines et premières) - travers - escalopes
- **Moyen Barbecue (5 Kg)** : 1 rouelle - chipolatas - côtes (échines et premières) - travers - escalopes
- **Grand Barbecue (10 Kg)** : 2 rouelles - chipolatas - côtes (échines et premières) - travers - escalopes - abats.

PRÉCISEZ VOS ABATS PRÉFÉRÉS :

Le saucisson 5,7 € / pièce (environ 150 gr)

Il est confectionné sans nitrite, ni gluten, ni colorants, ni arômes. Il est produit par "La Salaison Artisanale Noreni" à BAYENGHEM LES EPERLECQUES.

Choix du colis de viande et du saucisson

	Décembre 2025			Mars 2026			Juin 2026			Septembre 2026		
	Poids	Nbre	Montant	Poids	Nbre	Montant	Poids	Nbre	Montant	Poids	Nbre	Montant
Colis de viande												
Saucisson 5,7 € / pièce												
TOTAL en €												
INFLATION en €												

Le colis de charcuterie 25 € / kg (+ 2 € / kg pour la livraison de septembre si inflation)

Livraisons en mars et en septembre 2026 : pour 1 kg vous aurez un mélange de jambon blanc, saucisson à l'ail, pâté de campagne, et à partir de 2 kg vous aurez en plus rôti cuit, poitrine fumée, bacon. Elle est cuisinée sans nitrite, ni gluten, ni colorants, ni arômes et produite par les Ets "Outrebon et fils" à AIX NOULETTE. Paiement à la livraison.

Filet mignon 32 € / kg

Possibilité de commander du filet mignon (environ 500/600gr), livré sous réserve de disponibilité, paiement à la livraison.

Réservation du colis de charcuterie et des filets mignons

		Décembre 2025	Mars 2026	Juin 2026	Septembre 2026
Charcuterie	Nbre de kg				
Filet mignon	Nbre de pièces				

6 - Modalités de paiement

Le montant du contrat s'élève à : € et € de réserve inflation. Le règlement se fait, à la signature, en 5 chèques à l'ordre de Jean Louis ROTA, encaissés 15 jours après la livraison et en septembre pour la réserve inflation, le cas échéant.

Les chèques doivent correspondre au montant de la livraison.

Fait à : le :

Nom et signature :

l'Éleveur

l'Amapien

un Membre du bureau